



Tarbes le 2 février 2018

Trafic poids-lourd sur la RD 929 : des mesures pour renforcer les contrôles et réguler le trafic

La fermeture de la RD 44 en raison d'éboulements rocheux a entraîné un déport du trafic poids-lourd transfrontalier sur la RD 929 et le tunnel d'Aragnouet-Bielsa.

La surcharge du trafic sur cette route départementale est incontestable **et des mesures ont été mises en place dès la mi-janvier pour orienter les poids-lourds vers le tunnel du Puymorens et le Perthus.**

Toutefois, cette route à grande circulation est un axe majeur du département utilisé régulièrement pour le transport de céréales. La circulation des poids-lourds ne saurait donc être totalement interdite.

En conséquence et dans le souci de préserver des conditions de sécurité optimale, Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées a réuni l'ensemble des acteurs le 1^{er} février 2018 (Conseil Départemental, Mairie d'Aragnouet, Mairie de Saint-Lary, Mairie d'Arreau, Communauté de Communes Neste-Aure-Louron) et a demandé le renforcement des contrôles par les forces de l'ordre.

Le contrôle des conditions de circulation sur cet axe a été renforcé par la gendarmerie. Il porte sur :

- les conditions normales de circulation,
- les opérations de contrôle de vitesse,
- les équipements spéciaux dès que les conditions météo sont dégradées et que le plan neige est activé. En cas de non-respect, les véhicules sont stoppés et immobilisés.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

[facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Préfet-des-Hautes-Pyrénées) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>



L'augmentation du trafic poids-lourds est incompatible avec les caractéristiques d'une route de haute-montagne qui, dans les semaines à venir, va supporter une fréquentation touristique très dense lors des prochaines vacances scolaires.

Monsieur Michel PÉLIEU, Président du Département des Hautes-Pyrénées, a pris un arrêté en concertation avec l'Etat visant à régler, à titre exceptionnel et pour raisons de sécurité, le transport de marchandises sur cet itinéraire.

Cette mesure prendra effet le 9 février jusqu'au 11 mars 2018. Elle limitera à deux heures le matin et deux heures le soir le passage des poids-lourds sur l'axe Lannemezan - tunnel d'Aragnouet-Bielsa.

Monsieur Michel PÉLIEU demande à ce que tout soit mis en œuvre pour que la réouverture du passage des poids-lourds à SAINT-BEAT soit rétablie à compter du 11 mars 2018 au plus tard. A défaut d'achèvement des travaux à cette date, un nouvel arrêté sera pris prolongeant les dispositions de restriction jusqu'au rétablissement de la circulation poids-lourds par SAINT-BEAT.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>